

Domaine	Design
Filière	Bachelor Architecture d'intérieur
Titre du module	Représentation (BIM 3)
Type de module	Module d'orientation – Module obligatoire *
Code	14REB3
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Semestre 4
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Sans prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	BIM 3 : enrichir sa palette d'outils de conceptions et de représentation d'objets et d'espaces. Maîtriser des formes de plus en plus complexes. Connaître la pratique des logiciels 3D et être capable de réaliser des prototypes au moyen d'imprimantes 3D.
Contenu et formes d'enseignement	BIM 3 : enseignement essentiellement magistral, suivi d'exercices pratiques. Exploration et expérimentation des modes de représentation plus personnels. Ce cours peut être envisagé comme le début d'une spécialisation aux domaines du virtuel.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le ou les professeur·e·s responsable·s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les exigences particulières à ce module sont les suivantes : BIM 3 : évaluation intermédiaire sous forme de test (4h). Évaluation finale d'un dossier réalisé lors de la seconde partie du semestre. Le module est acquis lorsque l'étudiant a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalité de remédiation et de répétition	Remédiation : possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). Elle consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant·e concerné·e dans un délai fixé par le calendrier académique. Répétition : lorsque les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module doit être répété entièrement dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.
Enseignant·e·s	Endrias Abeyi
Responsable·s du module	Javier Fernandez Contreras
Descriptif validé le	15.07.2020
Par	Javier Fernandez Contreras, responsable de la filière Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014